

Index AI : PRE01/249/2011  
16 May 2011

## **Un journaliste marocain doit passer en jugement pour avoir critiqué les forces de sécurité**

Un journaliste marocain qui doit comparaître en justice le 17 mai, pour avoir semble-t-il critiqué la loi antiterroriste marocaine, doit être libéré immédiatement et sans condition s'il est détenu uniquement pour les articles qu'il a signés, a déclaré Amnesty International lundi 16 mai.

Rachid Nini, rédacteur en chef du quotidien *el Massa*, a été arrêté le 28 avril après avoir publié plusieurs articles qui dénonçaient les pratiques de lutte contre le terrorisme adoptées par les services de sécurité marocains, notamment les peines de prison prononcées à l'issue de procès iniques contre les islamistes.

En outre, à plusieurs reprises, il a réclamé plus de liberté politique et a dénoncé la corruption qui règne parmi les responsables du gouvernement.

« La détention de Rachid Nini va totalement à l'encontre des promesses de réforme que le roi Mohammed VI a faites il y a peu, lorsqu'il a promis de consolider le respect des droits humains. Il s'agit d'une grave attaque contre la liberté d'expression », a indiqué Amnesty International.

Rachid Nini est inculpé d'avoir « jeté le discrédit sur une décision de justice, tenté d'influencer le pouvoir judiciaire et évoqué des infractions pénales non avérées ». Il est actuellement détenu à la prison d'Okasha à Casablanca et son procès doit s'ouvrir le 17 mai.

« Engager des poursuites contre une personne qui ne fait qu'exercer son droit à la liberté d'expression pacifique est grotesque, a souligné Amnesty International.

« Il est malvenu d'incarcérer un journaliste simplement parce qu'il fait son travail et remet en cause les politiques de lutte contre le terrorisme du gouvernement et leur efficacité, et dénonce les atteintes aux droits humains imputables aux forces de sécurité. »

Dans ses articles, Rachid Nini a demandé que des investigations soient diligentées sur les allégations de torture émanant de personnes soupçonnées de terrorisme et a condamné les violations des droits fondamentaux perpétrées au centre de détention de Temara, au sud de la capitale Rabat.

« Si Rachid Nini est incarcéré uniquement pour avoir critiqué la législation antiterroriste et la corruption, nous le considérerons comme un prisonnier d'opinion », a indiqué Amnesty International.

Les autorités marocaines subissent de fortes pressions en faveur de réformes, sur le plan politique et des droits humains, depuis que des manifestations ont éclaté le 20 février inspirées par les événements en Tunisie, en Égypte et en Libye.

En mars, diverses réformes ont été annoncées, dont la création d'un Conseil national des droits de l'homme. Le roi Mohammed VI a également promis un plan de réforme constitutionnelle, tout en

abandonnant certains de ses pouvoirs politiques.

Toutefois, les autorités marocaines continuent de limiter abusivement l'exercice du droit à la liberté d'expression sur des sujets sensibles touchant à la sécurité nationale, à l'intégrité territoriale et à la monarchie. Des défenseurs des droits humains, des journalistes et des avocats, entre autres, continuent d'être en butte à des actes d'intimidation, voire à des poursuites judiciaires, lorsqu'ils franchissent certaines « lignes jaunes ». À de multiples reprises, Amnesty International a demandé l'abrogation ou la modification des dispositions du Code pénal et du Code de la presse qui érigent en infraction l'exercice pacifique de la liberté d'expression.

**Pour en savoir plus :**

[Le Maroc ne doit pas réprimer les manifestations prévues ce week-end](#) (nouvelle, 18 mars 2011).